académie Nice
direction des services départementaux de l'éducation nationale Alpes-Maritimes
éducation nationale

Nice, le mardi 11 juin 2013

Le Directeur Académique
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directrices
et Directeurs des écoles publiques

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspectrices
et Inspecteurs de circonscription.

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes-Maritimes
53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Tél : 04 93 63 70 70

CABINET

Affaire suivie par :
François TETIENNE

Téléphone
04 93 72 64 01
Fax
04 93 72 63 44
Mél.
iena06@ac-nice.fr

Objet : Informations concernant le dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des Professeurs Stagiaires du 1er degré à la rentrée de septembre 2013

Textes de référence :
- circulaire n° 2012-104 du 3-7-2012
- arrêté du 15-6-2012 - J.O. du 29-6-2012

Les lauréats du CRPE 2013 placés sous ma responsabilité sont nommés fonctionnaires stagiaires dans l'enseignement public à la rentrée de l'année scolaire 2013-2014 et affectés dans une classe dont ils auront la charge dès la rentrée.
L'année de prise de fonction représente un enjeu essentiel dans la formation professionnelle de ces personnels. J'attache une importance particulière à leur accueil, à leur accompagnement et à leur formation.

Après avoir tiré les enseignements de trois années de fonctionnement et en application des orientations ministérielles, les dispositifs arrêtés pour l'année scolaire 2013-2014 sont les suivants :

Affectation des stagiaires

Les professeurs des écoles stagiaires seront affectés sur des postes entiers ou des postes se composant de deux mi-temps. Dans ce cas les titulaires s'organiseront pour libérer une classe entière.

Au sujet de l'attribution de la classe :
- En aucun cas il n'aura la charge d'un cours préparatoire.
- Le cours moyen 2ème année sera évité chaque fois que possible. Si toutes les solutions ont été envisagées et que le PES doit prendre en charge un CM2, il conviendra de l'épauler au sein même de l'équipe.

Toute situation particulière de classe lors de la répartition des classes doit faire l'objet d'une analyse approfondie de la part de l'équipe sous la responsabilité du directeur. En cas de difficulté, elle sera signalée à l'IEN de la circonscription.

Les directeurs des écoles accueillant un professeur stagiaire devront adresser à leur circonscription **pour le 24 juin** dernier délai le niveau de la classe confiée au professeur stagiaire.

Accompagnement et formation

(Voir Annexe 1)

Principes :

- Un accueil avant la prise de fonction
- Un tuteur référent
- Un suivi d'équipes (groupe de tutorat et équipe de circonscription)
- Un accompagnement fort avant la Toussaint
- Un accompagnement plus étalé après la Toussaint

Répartition des temps de formation :

- 24 heures de formation à la prise en main de la classe. Des visites qui commencent dès la deuxième semaine
- Des travaux en groupes de tutorat réunis dès le mois d'octobre
- Avant la Toussaint, deux stages d'une semaine dans la classe du tuteur en pratique accompagnée
- Après la Toussaint deux stages d'une semaine de formation didactique et à nouveau deux stages de pratique accompagnée chez d'autres maîtres formateurs, en mars, dans les autres cycles
- Des animations et formations pédagogiques de circonscription pour 18 h
- Des concertations avec le tuteur

Volumes horaires : 288 heures réparties comme suit :

- 102 h de visites, entretiens, concertations et réunions
- 18 h de formation en circonscription
- 72 h de stages massés de formation didactique
- 96 h de stages de pratique accompagnée

Détail des visites :

- 13 visites au total
- Les 5 premières sans incidence sur l'évaluation avant la Toussaint (entretiens et fiches-conseils à l'appui, 4 par le tuteur et 1 par un conseiller pédagogique)
- Les 8 visites suivantes après la Toussaint, faisant l'objet d'un entretien et d'un rapport de visite : 4 par le tuteur, 2 par un conseiller pédagogique et 2 par un PIUFM, un DEA ou un CPD.

Mise à disposition de ressources :

- Un livret d'accueil des Professeurs Stagiaires sera mis en ligne sur le site de la DSDEN.
- Une mallette pédagogique éditée avec la participation du CRDP sera prêtée dès le 27 juin pour l'ensemble de l'année scolaire 2013-2014.

Je tiens à remercier vivement les directrices et directeurs d'école, et leurs équipes, pour leur engagement au service de la réussite de ce dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des professeurs stagiaires.

Philippe Jourdan

ANNEXE 1: Le calendrier des stages de l'année scolaire 2013-2014

Accueil (3j) et formation avant la prise de fonction (24 h)

- Le mercredi 26 juin 2013 : accueil administratif affectation
- Lundi 26 août : accueil institutionnel du DASEN DSDEN
- Mardi 27, mercredi 28 août toute la journée et jeudi 29 août au matin : préparation à la prise en main de la classe. Cette formation sera poursuivie avec le tuteur le mercredi 4 septembre
- Vendredi 30 août : accueil en circonscription, entretiens individualisés
- Lundi 2 septembre : accueil dans les écoles d'affectation et pré-rentrée

Stages dans la classe d'un maître-formateur (16 jours)

Vague A

- Du 9 au 13 septembre 2013
- Du 30 septembre au 04 octobre 2013
- Du 24 au 28 mars 2014 (découverte d'un autre cycle)
- Du 14 au 18 avril 2014 (découverte d'un autre cycle)

Vague B

- Du 16 au 20 septembre 2013
- Du 7 au 11 octobre 2013
- Du 17 au 21 mars 2014 (découverte d'un autre cycle)
- Du 7 au 11 avril 2014 (découverte d'un autre cycle)

Vague C

- Du 23 au 27 septembre 2013
- Du 14 au 18 octobre 2013
- Du 10 au 14 mars 2014 (découverte d'un autre cycle)
- Du 31 mars au 4 avril 2014 (découverte d'un autre cycle)

Stages massés : formation à la didactique des disciplines (8 jours)

Vague A

- Du 4 au 8 novembre 2013
- Du 2 au 6 décembre 2013

Vague B

- Du 25 au 29 novembre 2013
- Du 16 au 20 décembre 2013

Vague C

- Du 18 au 22 novembre 2013
- Du 9 au 13 décembre 2013

Visites dans les classes

Les dates sont fixées par les formateurs. Les stagiaires sont prévenus.

Réunions avec les formateurs hors temps scolaire

Les réunions de groupe de tutorat sont fixées aux dates suivantes : les mercredis 2 octobre 2013, 20 novembre 2013, 15 janvier 2014 et 19 mars 2014. Le bilan sera établi le 14 mai 2014.
D'autres concertations peuvent être organisées par le tuteur.

Formations en circonscription étalées sur l'année.

ANNEXE 2 : Modalités de remplacement, rôle des brigades Organisation lors des visites de formateurs

Lors des stages

- Le remplaçant (enseignant de la brigade) assure le remplacement du PES quand celui–ci est en stage (stage pratique accompagnée ou stage massé).
- Il assure la continuité des apprentissages.
- Le remplaçant informe autant que de besoin le PES des activités menées avec la classe ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées avec certains élèves lorsque le PES est en formation.
- Chaque brigadier assurera le remplacement de trois PES , appartenant chacun à une vague différente.
- Ainsi, compte tenu du calendrier, les remplaçants seront mobilisés en continuité jusqu'aux vacances de Noël. Dans la mesure du possible, le service essaiera de les reconduire sur les mêmes classes lors des dernières formations massées qui reprendront en mars.
- L'ensemble des brigadiers concernés par le dispositif seront réunis à la DSDEN le jeudi 5 septembre après-midi.

Lors des visites de formateurs

- Il n'y a pas de mise à disposition de remplaçant lors des visites de formateurs.
- Les visites sont organisées sur la base de l'observation du fonctionnement de la classe et de l'analyse du travail du PES durant une demi-journée.
- Un entretien suit l'observation.
- Une fiche de conseils sera rédigé par le formateur à l'intention du PES pour les visites effectuées avant la Toussaint, un rapport de visite pour celles effectuées après la Toussaint.